

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE CONTRECŒUR

AVIS PUBLIC

**ADOPTION DU BUDGET 2023 ET DU PROGRAMME
DES DÉPENSES EN IMMOBILISATIONS
POUR LES ANNÉES 2023, 2024 ET 2025**

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné par la soussignée greffière de la Ville de Contrecœur, selon l'article 474.2 de la Loi sur les cités et villes, que le conseil municipal tiendra le mardi 13 décembre 2022, deux séances extraordinaires, à savoir :

- **une séance extraordinaire à 19 h 30, pour l'adoption du budget 2023 et du programme des dépenses en immobilisations pour les années 2023, 2024 et 2025;**
- **une séance extraordinaire à 20 h pour l'imposition des taxes pour l'année 2023.**

Les délibérations du conseil et la période de questions lors de la séance extraordinaire de 19 h 30 porteront exclusivement sur le budget 2023 et sur le programme des dépenses en immobilisations pour les années 2023, 2024 et 2025.

FAIT ET DONNÉ À CONTRECŒUR, ce 23 novembre 2022.



MYLÈNE RIOUX
GREFFIÈRE